

Indivision ODION  
chez Jean-Pierre ODION  
20 av. Louis Bonnet Eymard  
38700 CORENC

Madame Jacqueline BOURBOUSSON

304 chemin des Evêquaux

38330 BIVIERS

LRAR

Le avril 2021

Objet : conduite d'adduction d'eau potable et ASL

Madame,

Dans votre courriel du 12 novembre 2020, vous n'avez pas souhaité participer à la réfection de la conduite d'adduction d'eau potable (AEP) dont l'état de corrosion avancée permet de penser qu'il faut s'attendre à d'autres fuites (cf. avis de VEOLIA et de CEMAP et photographie) et pour laquelle il n'existe pas de solution réparative.

Nous avons donc décidé de créer un réseau d'AEP neuf pour le lotissement et, à l'extrémité de celui-ci, au niveau de la plateforme de retournement, nous avons laissé un point de raccordement pour le cas où vous souhaiteriez vous y raccorder.

Monsieur et Madame MARRON ont accepté de participer à ce nouveau réseau.

Comme indiqué dans notre courriel du 9 novembre 2020, nous vous confirmons aujourd'hui que nous ne participerons donc plus aux frais découlant de l'ancien réseau d'eau puisque votre droit de passage ne nous impose aucune obligation de vous fournir des réseaux. Il en sera de même pour les acquéreurs des lots.

Ces complications juridiques nous amènent à vous proposer de créer une association syndicale libre (ASL) pour gérer les réseaux communs et tous autres sujets relatifs aux 3 terrains historiques. La créer tout de suite permettrait de se mettre d'accord à seulement 3 intervenants et pourrait inclure l'évolution de votre propriété, consensus qui sera plus difficile à réaliser quand nos lots seront vendus.

Restant à votre écoute,  
veuillez recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

P.J. : courriel de VEOLIA et courrier CEMAP  
photographie de la conduite